

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 07 novembre 2024

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 2

Date de la transmission de la convocation aux membres : 17/10/2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

Président : M. NORMAND Laurent

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 18

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2024
- 2- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Installation des commissions
- 4- Contrats et conventions
- 5- DBM
- 6- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Représentants de l'institution	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint		X	
	M.	LE GOANVIC Didier	Adjoint Gestionnaire			
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional			
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional			
	Mme	LACOSTE Marie-Laure	repr. commune			
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée			FORAND Jimmy
	Représentants des personnels ATOSS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS		
Mme		GAUTHIER Delphine	repr. ATSS			
Mme		CLÉMENT Véronique	repr. ATSS			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	LERGENMULLER Véronique	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	MARLY Isabelle	repr. Pers. Enseignants			
	M.	WECXSTEEN François	repr. Pers. Enseignants			
	M.	LEGROS Maxime	repr. Pers. Enseignants			
			1 siège non pourvu	repr. Pers. Enseignants		
Représentants des élèves	Mlle	FRANCIS Claire 1G2	repr. Elèves			
	Mlle	VERHEECKE Lywenn 1G2	repr. Elèves			
	Mlle	LACOSTE Mathilde TSTMG	repr. Elèves			
	Mlle	DEROIN Maëlle TG1	repr. Elèves			
	Mlle	ILOANUSI Adaora TG1	repr. Elèves			
	Mlle	EVANS Emma TSTMG	repr. Elèves			
Représentants des parents d'élèves	M.	DEROIN Josselin	repr. Parents d'élèves			
	Mme	DUBREUIL-DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves			
	Mme	DENNE Yann	repr. Parents d'élèves			
	Mme	EYSSARTIER Martine	repr. Parents d'élèves			
			1 siège non pourvu	repr. Parents d'élèves		
Invité	Mme	BRIVADIS Julia	Agent Comptable			
	Total	membres Titulaires membres Suppléants				

21/11/2024

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Véronique CLÉMENT



Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Laurent NORMAND



M. Normand, Président, ouvre la séance à 18h00.

M. Normand souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration et souligne le travail réalisé par les membres du précédent conseil. Il annonce les résultats des élections des représentants des parents d'élèves et des personnels.

Après vérification du quorum, M. Normand propose aux membres la tenue du secrétariat de séance. Mme Clément se propose. Sur approbation de l'ensemble des membres elle est désignée pour tenir ce rôle.

1) Approbation du PV de la séance du mardi 24 septembre 2024

M. le Proviseur soumet au vote l'adoption du PV de la séance du mardi 24 septembre 2024.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Arrivée de M. Morand, le nombre de votants passe à 19.

2) Règlement intérieur du Conseil d'Administration

M. Normand distribue le règlement intérieur aux membres. M. Legros soulève une ambiguïté dans l'article 2 concernant la mention « dans la mesure du possible » qui fait référence au délai de 5 jours ouvrés pour la transmission des documents préparatoires. Après concertation, les membres décident de conserver cette mention en y ajoutant la précision suivante : « avec un minimum de 2 jours ouvrés ».

M. Normand demande aux membres de se prononcer sur le maintien de la commission permanente et rappelle son rôle. Il donne l'exemple des sorties et voyages scolaires dont le budget pourrait être anticipé et préparé en commission permanente. Il précise que les sujets débattus en commission permanente en comité restreint seront présentés en Conseil d'Administration pour information sans possibilité d'en débattre à nouveau. Après discussion, les membres décident de ne pas installer la commission permanente pour l'année scolaire 2024/2025.

Arrivée de Mme Eyssartier à 18h30, le nombre de votants passe à 20.

3) Installation des commissions

M. Normand présente les commissions, leur rôle et les membres qui les composent (voir annexe) :

- . conseil de discipline
- . commission éducative
- . conseil pédagogique
- . comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- . commission d'hygiène et sécurité
- . conseil de la vie lycéenne

4) Contrats et conventions

M. Le Goanvic prend la parole.

a) Tarifs de restauration et d'hébergement 2025

Les tarifs de restauration et d'hébergement fixés par le Conseil Département de la Dordogne évoluent pour l'année civile 2025 avec une légère augmentation de 0.20 € par rapport à l'année précédente. M.

Le Goanvic précise que cette augmentation ne sera pas appliquée aux élèves bénéficiant de la bourse nationale. Les tarifs pour les élèves boursiers seront donc identiques à ceux de l'an passé.

Mme Durand demande si le nombre d'élèves boursiers a augmenté cette année. M. Le Goanvic répond que 39 élèves sont boursiers au lycée et 81 au collège.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

b) Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux

M. Le Goanvic présente la convention d'utilisation et de mise à disposition gratuite des installations sportives. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2023. Elle est fixée pour la période 2023-2029.

Arrivée de M. Bachelier à 18h55 – Le nombre de votants passe à 21.

. Équipements sportifs communaux - Conseil Départemental et collectivité propriétaire des installations (MAIRIE) : gymnase et stade

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

. Équipements sportifs intercommunaux - Conseil Départemental et syndicat intercommunal propriétaire des installations (SIVOS) : gymnase et plateau

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

c) Convention avec le Laboratoire Départemental relative aux contrôles sanitaires obligatoires

Le coût des contrôles s'élève à 918 € TTC pour l'année scolaire 2024/2025. Ces contrôles sont effectués sur les denrées servies aux usagers mais peuvent également faire l'objet de recherches sur les ustensiles de cuisine utilisés. Des prélèvements d'eau chaude sont également effectués pour prévenir les risques de légionelle.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

5) DBM

M. Le Goanvic présente deux DBM pour information :

- DBM n° 7 : Le conseil régional nouvelle aquitaine attribue à l'établissement une subvention d'un montant de 13 600 € pour faire face aux charges supplémentaires de viabilisation ainsi qu'une aide d'un montant de 9 400€ pour l'achat de matériels pédagogiques pour l'EPS.

- DBM n° 8 : une dotation complémentaire en fonds sociaux d'un montant 5 558 € est attribué au lycée au titre de l'année civile 2024. Cette aide exceptionnelle fait l'objet d'un fléchage spécifique pour aider les familles en situation de précarité à assumer les dépenses de scolarité de leurs enfants et notamment les dépenses de restauration. Elle permettra également d'épurer d'anciennes créances impayées.

Mme Durand demande si le taux de créances impayées est en baisse. M. Normand déclare que les familles qui sont en capacité financière de régler la facture de restauration et qui ne l'ont pas fait au 1^{er} trimestre, seront très vite sollicitées pour procéder au paiement de leur dette.

Arrivée de Mme Lergenmuller à 19h00.

6) Informations et questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise.

M. Normand demande s'il y a des questions ou points que les membres souhaiteraient aborder. Mme Marly demande si l'établissement va utiliser le nouveau progiciel de gestion et de comptabilité OPALE.

M. Le Goanvic répond que l'entrée dans OPALE devrait se faire progressivement pour la Cité scolaire d'Excideuil (septembre 2025 pour le collège et septembre 2026 pour le lycée), ce qui va demander l'appropriation d'un nouveau vocabulaire comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Normand lève la séance à 19h05.



Lycée Giraut de Borneil REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 1

Conformément à l'article 17 du décret 85-924 du 30 août 1985, le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Il ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil.

Article 2

L'ordre du jour est fixé par le président. Il est communiqué sur la convocation aux différents membres du conseil. Des documents préparatoires seront adressés, le cas échéant, aux membres du conseil d'administration, sur lesquels ils pourraient être appelés à se prononcer, et ce dans un délai de 2 à 5 jours ouvrés, permettant lecture et concertation.

Article 3

Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de soumettre par écrit au chef d'établissement les questions qu'ils aimeraient voir ajouter à l'ordre du jour deux jours ouvrables avant la réunion du conseil.

Article 4

Sur la sollicitation du président de séance, le secrétariat de séance est susceptible d'être tenu par l'un des membres élus appartenant aux différentes catégories d'élus.

Article 5

Tous les votes interviennent à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, la décision revient au président.

Article 6

Le chef d'établissement rend publiques, à l'issue de chaque séance, les décisions du conseil pour informer les membres de la communauté éducative. Cette publication a lieu tant par voie d'affichage que par une publication sur le site internet de la cité scolaire.

Article 7

Les débats doivent se dérouler dans le respect des personnes et de leurs convictions.

Article 8

Les membres du conseil d'administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes ou aux cas individuels.

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCÉE GIRAUT DE BORNEIL – EXCIDEUIL

STRUCTURES DE CONCERTATION

I – Fonction Administrative

1- Commission permanente – Instance consultative (11 membres) NON INSTALLEE

II – Fonction pédagogique et éducative

2- Conseil de discipline – Instance de sanction (13 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Secrétaire général EPLE	M. LE GOANVIC Didier	
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (3 membres)	M. WEEXSTEEN François	M. BACHELLERIE Benoît
	Mme DELARUE Sylvie	
	M. LEGROS Maxime	
ATSS (1 membre)	Mme ROUILLON Géraldine	Mme GAUTHIER Delphine
Parents (2 membres)	M. DEROIN Josselin	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès
	M. DENNE Yann	Mme EYSSARTIER Martine
Elèves (3 membres)	FORT Rémi 1STMG	
	BAUVIES Sacha 1STMG	
	CADENE Dorian 2 ^{nde} 1	

3- Commission éducative – Instance consultative de prévention

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président ou Chef d'établissement Adjoint	M. NORMAND Laurent / M. LACAUD Carl	
Conseiller Principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
<i>Toute personne nécessaire pour la compréhension de la situation de l'élève.</i>		
	Titulaires	Suppléants
Parents (1 membre)	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès	Mme EYSSARTIER Martine

4- Conseil pédagogique – Instance consultative et de proposition pédagogique

Membres de droit :	
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe
Professeur documentaliste	M. WECKSTEEN François
Au moins 1 professeur par matière et par niveau	Mme DELARUE Sylvie (...)

III – Fonction sociale et de santé

5- Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement – Instance de prévention (14 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Secrétaire général EPLE	M. LE GOANVIC Didier	
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
Infirmière EN	Mme ROUILLON Géraldine	
Assistante sociale EN	Mme BERLIT Marion	
Psychologue EN	Mme HEYVAERT Aurore	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (1 membre)	Mme MARLY Isabelle	
ATSS (1 membre)	Mme GAUTHIER Delphine	Mme CLÉMENT Véronique
Parents (1 membre)	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès	M. DENNE Yann
Elèves (2 membres)		

IV – Fonction de gestion

6- Commission Hygiène et Sécurité (11 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Secrétaire général EPLE	M. LE GOANVIC Didier	
Représentant collectivité de rattachement	Mme ROUILLON Géraldine	
	Mme LANGLADE Colette ou M. PLATON Nicolas	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (1 membre)	M. BACHELLERIE Benoît	Mme MARLY Isabelle
ATSS (1 membre)	Mme GAUTHIER Delphine	Mme CLÉMENT Véronique
Parents (2 membres)	M. DENNE Yann	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès
	Mme EYSSARTIER Martine	M. DEROIN Josselin
Elèves (2 membres)	DENNE Ewen 1G	
	PECQUEUR Mathis 1G	

V – Fonction Vie de l'élève

1- Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Président	M. NORMAND Laurent	
Vice-président	FRANCIS Claire 1G2	
Conseiller Principal d'éducation	CHAILLIER Rodolphe	
Elèves	FRANCIS Claire 1G2 Suppléant : DENNE Ewen 1G1	
	ROUBINET Margot 1G1 Suppléant :	
	PYRAT Bénédicte TG2 Suppléant : ILOANUSI Adaora TG1	
	EVANS Emma TSTMG Suppléant : LACOSTE Mathilde TSTMG	
	DEROIN Maëlle TG1 Suppléant :	
	WECKERLIN Marie TSTMG Suppléant : VIDEAU Mélissa TSMG	
	DÉSIRÉ Étienne 1G2 Suppléant :	
	VERHECKE Lywenn 1G2 Suppléant : PECQUEUR Mathis 1G1	
	PETIT Léone 1G1 Suppléant : SVIRCEVIC-DULAS Eva	
	NAL Margot 1G1 Suppléant : RUEL Margot 1G1	
	Personnels d'enseignement et d'éducation	M. WEEXSTEEN François
		Mme MARLY Isabelle
Personnels ATSS	Mme GAUTHIER Delphine	
	Mme ROUILLON Géraldine	
Parents d'élèves		
	Suppléante :	